

Recorrection de l'épreuve ministérielle de français lecture en 4^e année **Le ministre Bolduc alourdit la tâche des enseignantes et enseignants**

Malgré sa décision d'imposer la recorrection de l'épreuve finale de français lecture en 4^e année, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Yves Bolduc, refuse de reconnaître qu'il s'agit d'un alourdissement imprévu de la tâche devant être reconnu et compensé. C'est maintenant à nous d'agir!

Pourquoi recorriger les examens ?

Le MELS a procédé à des « ajustements » au Guide d'administration et de correction de l'épreuve de français lecture, langue d'enseignement de la fin du 2^e cycle du primaire, et ce, après avoir constaté un taux d'échec élevé. Et puisque le Ministère cherche à tout prix à atteindre les seuils de réussite, et donc à camoufler les faiblesses du programme, il contraint le personnel enseignant de la 4^e année du primaire à refaire le travail de correction.

Comment le Ministère justifie-t-il sa position ?

En fait, c'est avec consternation que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a appris que le ministre Bolduc a refusé d'octroyer une heure de compensation pour permettre la libération des enseignantes et enseignants qui doivent ainsi procéder à une nouvelle correction de l'épreuve ministérielle. Pourquoi ce refus de compenser le travail des collègues de la 4^e année du primaire? **Parce que le ministre et ses représentants considèrent que le temps nécessaire pour leur permettre de recorriger est déjà amplement reconnu dans leur tâche!**

De l'affront à l'insulte

Dans une note émise le 30 mai par le responsable de l'évaluation au MELS, l'insulte s'ajoute à l'affront : « [...] si, exceptionnellement, certains résultats étaient portés à la baisse à la suite de ces modifications, (vous devrez) maintenir le résultat initial. » En d'autres termes, aucun résultat ne peut être revu à la baisse à la suite de l'application des modifications. Au lieu de se poser des questions sur le fond du problème, le ministre et ses représentants choisissent de camoufler les difficultés et les échecs.

Et si on revenait sur terre...

Pour la FAE, la réalité décrite par le ministre Bolduc témoigne d'une profonde incompréhension des enjeux quotidiens du milieu de l'éducation. Non seulement les enseignantes et enseignants manquent déjà de temps pour effectuer toutes les tâches prévues à leur semaine régulière de travail – planification des cours, corrections, élaboration et reprographie du matériel pédagogique, participation aux plans d'intervention et leur suivi, etc. – mais voilà qu'on ajoute à l'énorme pile une directive demandant de reprendre le travail déjà effectué avec diligence!

Ne pas être reconnu, c'est assez!

La décision du ministre Bolduc alourdit la tâche des enseignantes et enseignants, puisque le temps de recorrection n'est pas reconnu par une compensation équivalente. **C'est là un manque flagrant de considération à l'endroit du travail que nous effectuons au quotidien auprès des élèves qui nous sont confiés.** Cette décision du ministre Bolduc est d'ailleurs totalement contradictoire avec sa soi-disant volonté de reconnaître le travail colossal accompli par le personnel enseignant, une intention qu'il exprimait à son arrivée en poste.

Ce n'est pas parce que le ministre Bolduc a décidé de faire la sourde oreille que nous devons baisser les bras. Nous vous invitons à faire valoir votre droit d'obtenir une compensation équivalente au temps que vous aurez consacré à cette recorrection auprès de votre direction d'établissement. Celle-ci aura alors l'occasion de vous témoigner ou non sa reconnaissance.

**Il nous appartient de poser les gestes
qui nous permettront de faire valoir
l'importance et la lourdeur de notre tâche!**